

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE
DE CE JOUR N° 469374 B. 43759.
BRUXELLES. LE 17 Juin 1893.
LA DÉPUTATION PERMANENTE.
LE PRÉSIDENT.
PAR ORDONNANCE:
LE GREFFIER PROVINCIAL.

160/101

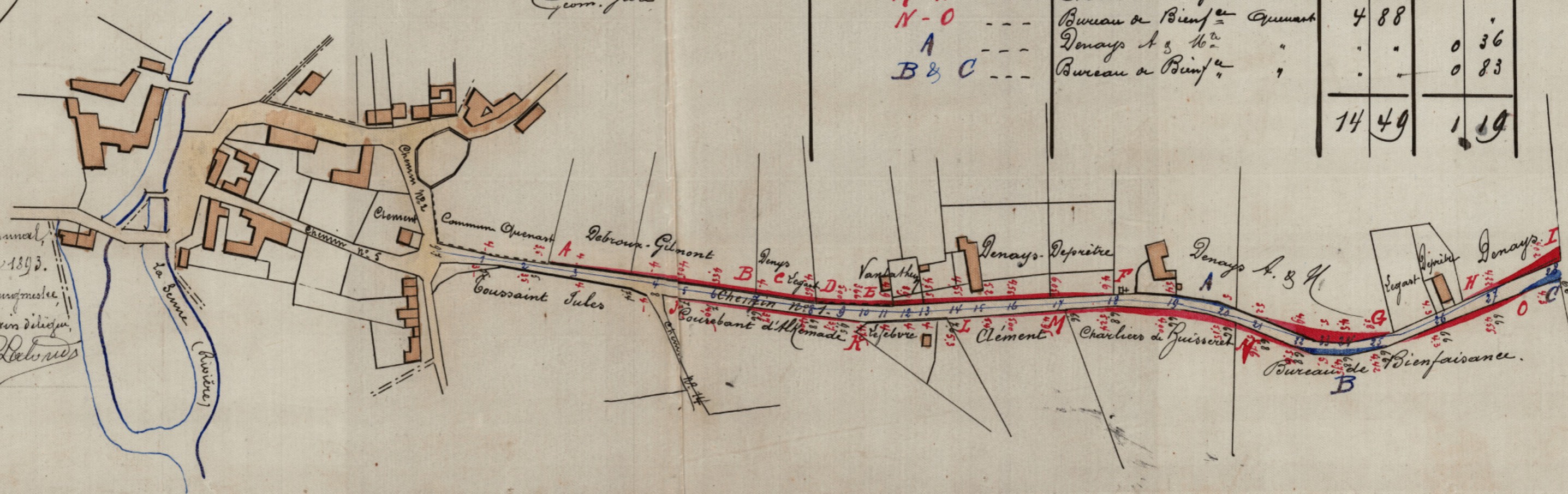
Commune de Quenast.

Extrait de l'Atlas des Chemins vicinaux. Plan de détail n° 2.

Tout extrait Conforme. Quenast, le 12 février 1893

J. J. J.
Grom. jur.

Echelle de 1 à 2500. M.



Légende.

Littéra des emprises	Propriétaires	Contenances des Emprises		Contenances des Retrocessions	
		a.	c.	a.	c.
A - B	Debroux-Gilmont. Cubrie	0	48		
B - C	Denays-Echibaut - Quenast	0	15		
C - D	Segast. Goret	0	15		
D - E	Vandathem & Co	0	63		
E - F & H - I	Denays-Depriete	3	72		
F - G	Denays, Ami & Co	1	35		
J - K	Cousebant d'Alhemadi. Belle	0	22		
L - M	Clement. Denys. Lunant	0	23		
M - N	Charliers de Guisseries. Koisine	2	68		
N - O	Bureau de Bienfaisance. Quenast	4	88		
A	Denays A & Co			0	36
B & C	Bureau de Bienfaisance			0	83
		14	49	1	19

Vu et approuvé par le Conseil Communal,
en séance à Quenast, le 23 février 1893.
Par ordonnance:
Le Secrétaire,
Le Bourgmestre,
Le Chevalier délégué,
L'Échevin délégué.



Commune de Sarcin